

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190620-D_20190620_05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Date de convocation : 11 juin 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. Joël LORAND.

2019-06-11/05 – VENTE D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL SITUÉ À LA VILLE GUYOMARD

Par délibération en date du 30 novembre 2018, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit La Ville Guyomard en vue de sa cession à Monsieur et Madame LE MÉTAYER Gaëtan.

L'enquête publique s'est déroulée du 02 au 17 avril 2019 inclus.

Aucune observation n'a été formulée par le commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- de désaffecter ce tronçon de chemin rural d'une contenance de 270 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 270 € (soit 1 € x 270 m²) ;
- rappelle que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

